

COMPOSITION DES JURYS
UFR DSEP
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;
VU le référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la **Licence Economie 1^{ère} année** de Dijon est ainsi constitué pour le **1^{er} semestre** de l'année 2025-2026.

Président : Mickaël CLEVENOT

Membres :

AKGUN Oguzhan
BAESENS-MACKAY Claude
BAUMONT Dominique
BUTTARD Anne
CHATEAU Malcom
CHAUDRON Pierre
DAVID Florent
DEROZIER Thiebaud
DOUSSOT Audrey
DUBOUX Thibaut
DUPUIS Xavier

FORGEOT Vincent
GADO-REINA Esther
GDAIRIA Awatef
KASSOU KOFFI Franck-Olivier
MILLAN TROCHES Diego
MOUCKENDOU Mihindou Rojassh
NGOY BANZA KAJIMBIKA Salva
ROJAS MORENO Wilson-Eduardo
TABI AGBOR Thierry
VALIN Christelle

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 30/10/2025

Pour le Président,
Le Directeur de l'UFR DSEP
Jimmy LOPEZ

